REPUBLIQUE FRANCAISE Département des Hautes-Pyrénées

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la Commune de CAPVERN Séance du 16 Mai 2017

L'an deux mille dix-sept, le 16 Mai à 20 heures 30.

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Jean Paul LARAN, Maire-Adjoint.

<u>Etaient présents</u> : ZANON M. LARAN JP. ROYO F. LACHAUD P. KATZ M. DURANCET J. BROUCA-CABARRECQ C.. PARROU M. CHAUVET G. PEYROUZELLE M.

<u>Procurations:</u> DASTUGUE Gilbert (LARAN JP), ALONSO T (BROUCA-CABARRECQ C), ROTGÉ Ch (ZANON M), CABANAC V (CHAUVET G).

Absents: FORNER M

Date de convocation 11/05/2017 Date d'affichage 11/05/2017 Monsieur Pascal LACHAUD a été nommé(e) secrétaire de séance

OBJET: TARIFS ALSH

☑Une baisse notable de la fréquentation sur le Centre de Loisirs a été constatée sur l'année 2016.

☑La Commission Petite enfance réunie le 23/02/2017 a donc étudié les tarifs de l'ALSH en vue de leur révision. Suite à cette réflexion, la Commission propose les tarifs ci-dessous, à compter du 1er Juillet 2017.

TARIFS : JOURNÉE	CAPVERN	EXTÉRIEUR
350 < QF	4.00 €	5.00 €
351 < QF < 750	7.00 €	8.00 €
751 < Q F < 1000	11.00 €	12.00 €
QF > 1000	14.00 €	15.00 €

TARIFS : DEMI-JOURNÉE	CAPVERN	EXTÉRIEUR
350 < QF	2.00 € + 3,55 € le repas	3.00 € + 3,55 € le repas
351 < QF < 750	4.00 € + 3,55 € le repas	5.00 € + 3,55 € le repas
751 < QF > 1000	6.00 € + 3,55 € le repas	7.00 € + 3,55 € le repas
Q F < 1000	8.00 € + 3,55 € le repas	9.00 € + 3,55 € le repas

Un surcoût pourra être appliqué suivant les sorties, en fonction du prix du transport, des entrées aux spectacles et animations éventuelles.

Après discussion et à l'unanimité des présents, Le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire de faire appliquer ces nouveaux tarifs.

Pour extrait certifié conforme

Accusé de réception en préfecture 065-216501270-20170516-DEL2017-05-05-

Date de télétransmission : 19/05/2017 Date de réception préfecture : 19/05/2017



